

# Exploitants agricoles : hausse du montant de plusieurs aides Pac au titre de 2025



© 2026 Les Echos Publishing

Comme l'an dernier à la même époque, les montants de plusieurs aides de la Pac viennent d'être ajustés à la hausse pour la campagne 2025.

## Écorégime

Ainsi, les montants de l'écorégime pour la campagne 2025 ont été réévalués comme suit :

- montant unitaire du niveau de base : 46,34 € par hectare, contre un montant antérieurement fixé au mois de novembre dernier à 45,46 € (montant définitif fixé à 48,35 € en 2024) ;
- montant unitaire du niveau supérieur : 63,39 € par hectare, contre un montant antérieurement fixé à 62,05 € (montant définitif fixé à 66,17 € en 2024) ;
- montant unitaire du niveau spécifique à l'agriculture biologique : 101,67 € par hectare, contre un montant antérieurement fixé à 93,39 € (montant définitif fixé à 96,17 € en 2024) ;
- montant unitaire du bonus haies : 20 € par hectare (montant

inchangé ; 7 € en 2024).

## **Aide aux jeunes agriculteurs et paiement redistributif**

De même, pour la campagne 2025, le montant de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs a été revalorisé à 4 469 €, contre un montant antérieurement fixé à 4 300 € (4 469 € en 2024).

Quant au montant de l'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable (« le paiement redistributif »), il a été porté à 50,20 €, contre un montant provisoirement fixé à 48,58 € (50,26 € en 2024).

[Arrêté du 5 juin 2026, JO du 12 \(écorégime\)](#)

[Arrêté du 5 juin 2026, JO du 12 \(paiement redistributif, aide complémentaire au revenu des jeunes agriculteurs\)](#)

© 2026 Les Echos Publishing